

**E.A.R.L. VIGNOBLES M & L GARINEAU**  
exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 30 489,80 euros  
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro  
413 686 338  
ayant son siège social Lieudit Jean Roudier, 33760 MONTIGNAC

N°RG : 24/02712

**ARRIVE LE**  
14 MARS 2025  
TRIBUNAL JUDICIAIRE  
DE BORDEAUX  
PROCEDURES COLLECTIVES

**PROPOSITION DE  
PLAN DE REDRESSEMENT PAR CONTINUATION  
DU 14 MARS 2025**

*Présentée dans le cadre des dispositions prévues aux Chapitre I<sup>er</sup>, Titre III du Livre VI du  
Code de commerce*

Tribunal Judiciaire de BORDEAUX  
Jugement d'ouverture du 17 mai 2024  
Juge-Commissaire : Madame Marie-Aude DEL BOCA  
Mandataire Judiciaire : SCP SILVESTRI-BAUJET

La soussignée, la société VIGNOBLES M. ET L. GARINEAU, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le n°413 686 338, fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire devant le Tribunal de de Judiciaire de BORDEAUX, et a l'honneur de vous exposer ci-après un plan de redressement par continuation, conformément aux dispositions du Chapitre Ier, Titre III du Livre VI du Code de commerce.

## I. HISTORIQUE

### *a. Présentation de la société*

L'EARL VIGNOBLES M & L GARINEAU est une exploitation agricole à responsabilité limitée qui a été créée le 9 septembre 1997.

Cette exploitation a pour activité l'exercice d'activités agricoles, plus précisément le travail de la vigne.

La surface exploitée est de 44 hectares dont 13 hectares en blanc et 31 hectares en rouge et rosé.

L'EARL n'est propriétaire d'aucun bien immobilier.

Les parcelles appartiennent à la famille GARINEAU et l'EARL les exploite via un contrat de mise à disposition.

Monsieur Laurent GARINEAU en est le gérant.

Le capital social est fixé à la somme de 30 489,80 euros, divisé en 2 000 parts égales d'un montant de quinze euros et vingt-quatre centimes (15,24 €) chacune détenues comme suit :

- Monsieur Michel GARINEAU, 400 parts sociales numérotées de 301 à 700 ;
- Madame Danielle GARINEAU née DUPEYRAT, 400 parts sociales numérotées de 1 0001 à 1 400 ;
- Monsieur Laurent GARINEAU, 1 200 parts sociales numérotées de 1 à 300, de 701 à 1 000 et de 1 401 à 2 000.

Par acte en date du 27 juillet 2023, Monsieur Michel GARINEAU et Madame Danielle GARINEAU ont cédé l'intégralité des parts sociales qu'ils détenaient et qui composaient le capital social de l'EARL VIGNOBLES M & L GARINEAU à Monsieur Laurent GARINEAU.

### *b. Les raisons des difficultés*

Depuis les années 2000, sur incitation de l'interprofession bordelaise, les acteurs de la filière vitivinicole ont entamé l'industrialisation de leur outil de production et de commercialisation pour faire face à la concurrence des vins du monde.

A cette surproduction s'ajoute les baisses successives de la consommation.

Ceci s'explique par les changements de comportement et de goût des consommateurs.

Le négoce s'est concentré sur la commercialisation des grands crus en raison de leur forte image à l'export délaissant ainsi les exploitations plus modestes.

La consommation des vins et des vins de BORDEAUX en particulier, a nettement diminué.

Les acheteurs étrangers achètent moins de bouteilles de telle sorte que les viticulteurs sont confrontés à une hausse des stocks et à une baisse des prix.

L'EARL VIGNOBLES M & L GARINEAU vend sa production sans avoir à utiliser la distillation de crise mais à des prix extrêmement bas qui ne couvrent pas les coûts de production.

Toutefois, la Société n'aura pas de problème technique pour recevoir le nouveau millésime.

La hausse des stocks a pour corollaire l'interdiction de préparer la vigne aux vendanges car les cuves sont pleines.

L'EARL VIGNOBLES M & L GARINEAU a vendu l'intégralité de sa récolte 2023 de vin blanc pour un montant d'environ 85 000,00 euros qui partiront au début du trimestre 2024.

La production de vin rouge pour l'année 2022 a été en partie vendue.

Par ailleurs, avec la crise du Covid, de nombreux domaines et prestataires agricoles ont été contraints de souscrire un Prêt Garantie par l'Etat (PGE).

Tel est le cas de l'EARL VIGNOBLES M & L GARINEAU qui a dû souscrire un PGE d'un montant total de 82 775,00 euros.

En outre, la Gironde fait partie des six départements du Sud-Ouest qui sont très touchés par l'épidémie de mildiou de l'été 2023 ce qui complique davantage les vendanges.

La récolte de vin rouge pour 2023 de la Société est très mauvaise en raison de la perte d'une grande partie de la récolte à cause du mildiou.

Enfin, la hausse des matières premières et avant tout du carburant a conduit à une augmentation importante des charges dans le courant de l'année 2023.

## **II. DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE DE REDRESSEMENT**

Le Tribunal Judiciaire de BORDEAUX a, par jugement du 17 mai 2024, prononcé l'ouverture d'une procédure redressement judiciaire au bénéfice de la société VIGNOBLES M. ET L. GARINEAU.

Par même jugement la SCP SILVESTRI-BAUJET, prise en la personne de Maître Jean-Denis SILVESTRI, a été désignée en qualité de Mandataire judiciaire.

Le Tribunal de Commerce de BORDEAUX a, par jugement du 26 avril 2023, renouvelé la période d'observation, avec poursuite de l'activité.

Par jugement en date du 24 octobre 2023, le Tribunal de Commerce de BORDEAUX a exceptionnellement prolongé, à compter du 16 novembre 2023, la période d'observation jusqu'au 16 mai 2024, avec poursuite de l'activité.

### Situation économique et comptable

A la clôture de l'exercice 2024, la société disposait d'une trésorerie positive de 21 651,96 € contre 431,40 € en fin d'exercice 2023.

Durant la même période, l'EARL VIGNOBLES M. ET L. GARINEAU affiche un bénéfice de 30 048,57 € contre des pertes de [46 723,60 €] l'année précédente.

La rentabilité de la société est désormais de 20 % contre une rentabilité négative de 18 % auparavant.

### Situation sociale

La Société emploie un salarié, elle n'a opéré aucun plan social.

## III. ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA PÉRIODE D'OBSERVATION

Compte-tenu du caractère cyclique de l'activité et des subventions, le compte de résultat de la période d'observation n'est pas probant.

Les récoltes se font une fois l'an et cela génère des frais importants.

La préparation des vins consomme également beaucoup de trésorerie.

Les résultats financiers se font ressentir l'année suivante.

Aucune nouvelle dette n'a été créée pendant la période d'observation.

Sur l'exercice 2024, le résultat d'exploitation est quasiment à l'équilibre.

CHARGES D'EXPLOITATION	216 564,99	254 989,07	-38 424,08	-15,07
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-836,04	-61 889,54	61 053,50	98,65

Il est important de relever que les capitaux propres sont redevenus positifs.

PASSIF	Valeurs au	Situation au	Variation	
	31/12/24	31/12/23	en valeur	en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Report à nouveau	-54 748,20	-8 024,60	-46 723,60	-582,25
119000000 report à nouveau débiteur	-54 748,20	-8 024,60	-46 723,60	-582,25
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>30 048,57</b>	<b>-46 723,60</b>	<b>76 772,17</b>	<b>164,31</b>
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>-24 699,63</b>	<b>-54 748,20</b>	<b>30 048,57</b>	<b>54,89</b>
Subventions d'investissement	48 277,66	52 130,31	-3 852,65	-7,39
1310430000 subv.restruct.2014		6 775,66	-6 775,66	-100,00
1310440000 subv.restruct. 2015	19 222,30	19 222,30		
1310450000 subv.restruct 2016	16 418,52	16 418,52		
1310460000 subv.restruc 2017	21 566,50	21 566,50		
1310470000 subv. restruct. 2018	16 594,68	16 594,68		
1310480000 subv.restruc.2019	11 517,38	11 517,38		
1310490000 subvent.restructurat.2020	7 231,27	7 231,27		
1310500000 subvent.restructurat.2021-2022	9 693,19	9 693,19		
1310510000 subvent.restructurat.2022-2023	7 015,64		7 015,64	
1391430000 subv.restruct.2014		-6 775,66	6 775,66	100,00
1391440000 subv.restruct.2015	-17 300,07	-15 377,84	-1 922,23	-12,50
1391450000 subv.restruct.2016	-12 165,47	-10 523,62	-1 641,85	-15,60
1391460000 subv.restructuration 2017	-13 625,92	-11 469,27	-2 156,65	-18,80
1391470000 subvention restruct.2018	-8 297,35	-6 637,88	-1 659,47	-25,00
1391480000 subvention restruct.2019	-4 606,96	-3 455,22	-1 151,74	-33,33
1391490000 subvent.restructurat.2020	-2 339,77	-1 616,64	-723,13	-44,73
1391500000 subvent.restruct.2021-2022	-2 002,38	-1 033,06	-969,32	-93,83
1391510000 subvent.restructurat.2022-2023	-643,90		-643,90	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>23 578,03</b>	<b>-2 617,89</b>	<b>26 195,92</b>	

Cela est d'autant plus encourageant que la récolte 2023 a été extrêmement mauvaise notamment en raison de l'épidémie de mildiou.

#### IV. PRÉVISIONS D'ACTIVITÉ

##### Prévisionnel sur 6 mois

Le prévisionnel de trésorerie entre janvier 2025 et juin 2025 signé par le Cabinet CASTEL, Expert-comptable de la société EARL GARINEAU, prévoit un chiffre d'affaire de 129 342,00 € au 30 juin 25 et un solde de trésorerie positif de 38 085,00 € sur la même période.

#### EARL Vignobles M. & L. Garineau

##### Plan de trésorerie prévisionnel sur 6 mois Janvier 2025 à Juin 2025

Désignation	Jan 2025	Fév 2025	Mar 2025	Avr 2025	Mai 2025	Jun 2025	Total
<b>Encaissements</b>							
Ressources sur cessions			25 200				25 200
Production vendue	6 162	6 740	15 040	27 800	10 100	24 200	90 042
<b>Chiffre d'affaires (Total)</b>	<b>6 162</b>	<b>6 740</b>	<b>15 040</b>	<b>27 800</b>	<b>10 100</b>	<b>24 200</b>	<b>90 042</b>
Subventions d'exploitation					14 000		14 000
PRIME ARRACHAGE					14 000		14 000
<b>Total des encaissements</b>	<b>6 162</b>	<b>6 740</b>	<b>40 240</b>	<b>27 800</b>	<b>24 100</b>	<b>24 200</b>	<b>129 242</b>

Solde						
Solde précédent	20 702	19 767	11 262	34 904	36 502	32 857
Variation de la trésorerie	-935	-8 505	23 642	1 598	-3 645	5 228
Solde de trésorerie	19 767	11 262	34 904	36 502	32 857	38 085

**SARL CABINET CASTEL**

Société d'expertise comptable  
au capital de 313 000 €

~~15 Rue de la Mairie - 33700 TARGON~~

Tél : 05 56 23 92 27

841 472 525 RCS Bordeaux

Par ailleurs, l'EARL VIGNOBLES GARINEAU M. & L. avec la société CHEVAL QUANCARD.

Ce contrat lui assure un chiffre d'affaire annuel de 64 802,04 €, versée par douzième, soit 5 400,17 € par mois.

**V. TRÉSORERIE**

Au 12 mars 2025, la trésorerie de l'EARL VIGNOBLES GARINEAU M. & L. se chiffre à la somme de 33 554 €.

Il faut ajouter à cette somme la somme de 14 514,92 € qui était bloquée dans les livres du CREDIT AGRICOLE.

**De :** Credit Agricole Aquitaine Recouvrement Contentieux Marches Specialises

[mailto:CONTENTIEUX.MARCHES.SPECIALISES@ca-aquitaine.fr]

**Envoyé :** mardi 4 mars 2025 18:06

**À :** Vignobles Garineau <vignoblesgarineau@orange.fr>

**Cc :** GEORGES Magali <Magali.GEORGES@ca-aquitaine.fr>

**Objet :** RE: [EXT] problème blocage compte

Bonjour Monsieur Garineau,

Je vous informe que le virement de régularisation de tous les virements reçus sur votre compte depuis l'ouverture du redressement judiciaire a bien été effectué vers votre compte RJ ouvert à la Banque populaire.

Le montant du virement est de 14 514.92€, que vous recevrez en deux fois.

Restant à votre disposition,

Cordialement

## VI. PROPOSITION D'APUREMENT DU PASSIF :

Le passif répertorié par le mandataire judiciaire est le suivant :

14153 - EARL VIGNOBLES M. & L. GARINEAU LD JEAN ROUDIER 33760 MONTIGNAC

Tribunal Judiciaire de BORDEAUX - Redressement Judiciaire - RJ Juge-Commissaire : Madame Marie-Aude DEL BOCA N° Greffe : RG 24/02712

Jugement d'ouverture 17/05/2024 Publication au BODACC 09/06/2024

Privilège	Echu	A échoir	Total définitif	Non définitif	Total avec Non définitif
Superprivilégié			0,00 €		0,00 €
Privilégié	11 920,18 €	67 599,59 €	79 519,77 €	12 000,00 €	91 519,77 €
Chirographaire	98 645,42 €	96 417,84 €	195 063,26 €	119 135,34 €	314 198,60 €
	110 565,60 €	164 017,43 €	274 583,03 €	131 135,34 €	405 718,37 €

Il n'existe aucun passif superprivilégié.

Le passif privilégié est notamment composé de créances fiscales et sociales.

Le passif chirographaires est principalement composé des dettes bancaires.

### En l'absence de passif superprivilégié, l'EARL VIGNOBLES GARINEAU M. & L. soumet la proposition de plan suivante :

Paiement des créances inférieures ou égales à 500,00 € à l'adoption du plan.

Un paiement de la totalité des créances par annuités variables, sur une durée de quatorze ans, la première échéance intervenant à la date anniversaire de l'homologation du plan :

- Première année : 1 % du passif ;
- Deuxième année : 1 % du passif ;
- Troisième année : 1 % du passif ;
- Quatrième année : 3 % du passif ;
- Cinquième année : 5 % du passif ;
- Sixième année : 5 % du passif ;
- Septième année : 7 % du passif ;
- Huitième année : 7 % du passif ;
- Neuvième année : 10 % du passif ;
- Dixième année : 10 % du passif ;
- Onzième année : 10 % du passif ;
- Douzième année : 10 % du passif ;
- Treizième année : 12 % du passif ;
- Quatorzième année : 18 % du passif ;

Les versements s'effectueront entre les mains du Commissaire à l'exécution du plan par pactes annuels.

Il importe de préciser que les annuités proposées à hauteur de 1 % du passif correspondent peu ou prou à 10 % du résultat attendu au terme de l'exercice 2025.

La production 2024 sera nettement supérieure à l'année 2023 de telle sorte que la trésorerie sur 2025 sera positive.

### Remise de pénalités

La société sollicite la remise de l'intégralité des pénalités, majorations et intérêts, quel qu'en soit la nature, fiscale, sociale, bancaire ou sur clause contractuelle.

